

# Comité Local d'Information et de Concertation Cheddite – Clérieux (26)

DREAL VALENCE

05 OCT. 2010

ARRIVÉE

**Réunion du 3 juin 2010**  
à 14 heures 30 – Mairie de Clérieux

## Liste des participants

### Collège "administrations"

Préfecture du département de la Drôme  
Service Interministériel de Défense et de Protection  
Civiles (SIDPC)  
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)  
Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement (DREAL)  
Direction Départementale des Territoires (DDT)  
DIRECCTE

M. Frédéric WATRIN  
M. Pascal BRIE – Inspecteur des Installations Classées  
M. André CHEVASSUS  
M. Thomas KAPP

### Collège "collectivités territoriales"

Commune de Clérieux

M. Fabrice LARUE – Maire  
M. Jean-Marie LABLANQUI – Adjoint  
M. François AUROUX – Adjoint  
M. Manuel GRACIANO – Adjoint  
Mme Josiane ANGE – Conseillère municipale

Commune de Granges

M. Christian POUGE - Maire  
M. Luc BEAUGIRARD – Adjoint

Commune de Chanos-Curson

M. Serge BLACHE – Maire

Communauté de Communes du Pays de Romans

M. Daniel BIGNON – Vice-Président

### Collège "exploitants"

Société CHEDDITE FRANCE

M. Laurent FERLIN – Responsable d'établissement  
M. Matthieu SICILIANO – Animateur sécurité

### Collège "riverains"

FRAPNA Isère  
Mouvement National de Lutte pour l'Environnement

### Collège "salariés"

Salariés de la société Cheddite France

M. Jean-Christophe RAY – CHS-CT

### Assistaient également à la réunion :

Société AMaRisk, chargée d'assister le secrétariat du  
CLIC

M. Michel PERRIER

## Compte rendu de la réunion

### Accueil par Pascal BRIE, de la DREAL RHONE-ALPES

---

L'ordre du jour est proposé :

- Rappel des missions du CLIC
- Bilan annuel sur les risques présenté par CHEDDITE
- Bilan sur l'avancement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit par l'Arrêté Préfectoral du 29 juin 2009
- Désignation d'un membre du CLIC pour le représenter lors des réunions d'association à l'élaboration du PPRT (première réunion ce jour à 16 heures)

### Rappel des missions du CLIC (P. Brie – DREAL)

---

La composition du CLIC est définie dans le code de l'environnement et par 2 arrêtés préfectoraux. Un représentant de la communauté de communes du pays de Romans a été ajouté au collège des Collectivités Territoriales.

Outre les 5 collèges habituels, l'Inspection de l'armement pour les Poudres et Explosifs a été invitée à participer au CLIC. Son représentant est excusé pour la présente réunion.

Le CLIC doit donner un avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ; un représentant du CLIC participe aux réunions du comité des Personnes et Organismes Associés lors de l'élaboration du PPRT.

L'exploitant de l'établissement à l'origine des risques présente au CLIC un bilan annuel de la maîtrise des risques, ainsi que les éventuels projets de modification des conditions d'exploitation (extension, cessation d'activité, augmentation de capacité, ...).

Le CLIC est également destinataire des plans d'urgence (POI et PPI) mis en place pour l'établissement. En ce qui concerne Cheddite, un exercice PPI a eu lieu en fin 2009 ; le POI a été mis à jour au premier semestre 2010.

Le CLIC est informé sur les accidents significatifs survenus au sein de l'établissement, susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement de l'établissement.

Le bilan annuel de l'exploitant comporte les chapitres suivants :

- Actions pour la prévention des risques et coûts associés
- Bilan de fonctionnement du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- Compte-rendu des incidents et accidents, enseignements qui en ont été tirés
- Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques
- Décisions individuelles prise en application du Code de l'Environnement

Sur ce point, Mr Brie précise qu'une décision est en cours à la suite de la présentation au CODERST d'un bilan de la DREAL concernant Cheddite et portant sur :

- Examen final de l'étude des dangers
- Bilan de fonctionnement décennal, justifié par la présence de plomb sur le site
- Recherche de substances dangereuses dans les eaux (RSDE),
- Extension non notable de la production de dispositifs d'amorçage.

L'arrêté Préfectoral devrait être signé très prochainement

L'arrêté de prescription du PPRT a été pris le 29 juin 2009 ; il est rappelé que Manuel GRACIANO a été désigné par le CLIC lors de sa réunion du 25 juin 2009 pour le représenter lors des réunions du comité POA.

## **Bilan annuel de l'établissement Cheddite**

---

En 2009, Cheddite emploie 58 salariés, pour un chiffre d'affaires de 49 000 k€ représentant une production de 1,2 milliards d'amorçages, 975 millions de douilles et 55 millions de cartouches.

Les actions réalisées pour la prévention des risques sont :

- La mise en place d'un système d'alerte automatique des populations riveraines (automate d'appel)
- La réalisation d'une plaquette PPI pour les populations concernées, présentant les risques de l'établissement et le comportement à adopter en cas de déclenchement du PPI,
- La mise à jour quinquennale de l'étude foudre, et la réalisation de l'analyse du risque foudre puis l'étude technique, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur,
- La mise à jour du Plan d'Opération Interne

Aucun incident ou accident significatif n'est survenu depuis la dernière réunion.

Un exercice PPI a été réalisé le 7 décembre 2009 pour tester le nouveau PPI de l'établissement, en présence de la DREAL, du SID-PC, du SDIS, de la gendarmerie, des mairies de Clérieux et Granges les Beaumont. L'exercice a permis de mettre en place le PCO en mairie de Clérieux, et un COD en Préfecture de la Drôme.

Le SGS n'a pas été modifié depuis la dernière réunion du CLIC ; les audits et revues de direction n'ont pas conduit à modifier les objectifs fixés.

Un exercice d'alerte POI est programmé au cours du second semestre 2010.

Les travaux consécutifs aux études foudre seront réalisés à partir de 2011.

Le dernier accident grave survenu sur le site date de 1998 ; il s'agissait d'une explosion dans un mélangeur qui n'a provoqué que des dégâts matériels ; les personnels présents ont été protégés par les dispositions constructives.

## **Bilan d'avancement du PPRT**

---

**Mr Chevassus** précise que le domaine d'étude du PPRT est identique au domaine couvert par le PPI.

Les études des aléas et des enjeux ont été réalisées, et la première réunion du comité de Personnes et Organismes Associés se tient ce jour.

**Mr Blache**, Maire de Chanos-Curson fait remarquer qu'il n'a vu aucune habitation concernée par le PPRT sur le territoire de sa commune, ce qui est confirmé par les autres membres.

**Mr Auroux**, de la Mairie de Clérieux, demande s'il y a des projets d'extension ou de modification du site. **Mr Ferlin** informe le CLIC d'une modification possible des conditions d'exploitation par la mise au point d'une nouvelle composition pyrotechnique exempte de plomb, et qui pourrait entraîner une diminution du stock de TNR, à l'origine du classement Seveso de l'établissement. Ce produit est en développement depuis 3 ans. Le remplacement progressif dans les fabrications ne se fera que lorsque Cheddite sera assuré que la sécurité et la qualité du produit fini seront respectées. L'objectif est une substitution totale d'ici 4 ans.

En réponse à la demande de **Mr Larue**, Maire de Clérieux, **Mr Ferlin** précise que la capacité de stockage sera maintenue sur le site, d'un point de vue stratégique pour l'entreprise. Il n'envisage donc pas un déclassement du site à moyen terme.

A terme, si la nouvelle formulation permet de gagner des parts de marché, Cheddite pourra envisager une augmentation de la production, qui se traduira principalement par une augmentation de la quantité d'articles de conditionnement sur l'établissement.

**Mr Larue** demande à Cheddite de préciser la situation des rejets d'effluents aqueux : le site est équipé d'une station de détoxification adaptée aux produits présents sur le site ; le rejet est contrôlé deux fois par an par un laboratoire indépendant ; les contrôles ont toujours eu des résultats conformes à la réglementation applicable.

**Mr Ferlin** précise que les eaux souillées sont traitées pour une récupération optimale de l'explosif, pour économiser la matière et pour diminuer la production de déchets.

**Mr Larue** évoque la projection au CLIC d'un DVD sur le transport de matières dangereuses, et en particulier sur le transport des explosifs, ce document mettant en avant l'importance de l'emballage dans la sécurité du transport des explosifs. **Mr Ferlin** essaiera d'en disposer d'un exemplaire pour la prochaine réunion du CLIC.

**Mr Auroux** fait préciser que l'entrée du site est équipée d'une vidéosurveillance, et que les bâtiments sont protégés par alarme anti-intrusion reliée à une société de gardiennage. La partie exploitée du terrain appartenant à Cheddite est close par un grillage.

**Mr Beaugirard** demande si l'étude foudre est motivée par un risque particulier sur le site. **Mr Siciliano** indique qu'il ne s'agit que d'une évolution de la réglementation qui nécessite une refonte complète des études foudre réalisées il y a plusieurs années.

La foudre pourrait être un déclencheur d'accident, d'où l'importance d'une protection adaptée.

**Mr Bignon**, vice président de la Communauté de Communes du Pays de Romans informe le CLIC que certains établissements implantés sur la CCPR ont fait visiter leur établissement aux membres du CLIC. **Mr Ferlin** prend l'engagement d'organiser une telle visite, et éventuellement d'accueillir la prochaine réunion du CLIC au sein de l'établissement.

Enfin, **Mr Brie** rappelle que la tenue d'une réunion publique pour présentation de l'établissement Cheddite et de son PPRT est prévue dans le déroulement de l'élaboration du PPRT.

Le Président



Fabrice LARUE